

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2024-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-024-2024

Objet : SERVICE ACTION SOCIALE- FRANCE SERVICES - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PLACE ARMAND FALLIERES 47170 MEZIN A TITRE PRECAIRE – LA SAUVEGARDE 47 – SERVICE MEDIATION FAMILIALE - POUR LA PERIODE 2024-2026

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les diverses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qu'Albret Communauté exerce au service du territoire,
Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC)

Albret Communauté est propriétaire d'un bâtiment situé place Armand Fallières 47170 MEZIN, entièrement rénové, composé d'une pièce de 50 m² environ (M2) et un bureau au rez-de-chaussée (M1) ; d'une salle de réunion de 50m² à l'étage et d'une cuisine (M3).

Considérant la demande de la Sauvegarde 47, service médiation familiale, qui souhaite maintenir leurs permanences à MEZIN, tous les mardis de 14h à 19h dans la salle de réunion à l'étage (nommée M3).

Considérant également que la Sauvegarde 47 est un partenaire du service Action sociale - France Services d'Albret Communauté, la communauté de communes souhaite prolonger cette mise à disposition gracieuse jusqu'en 2026.

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial et de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié et impartial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la mise à disposition pour la période 2024-2026 d'un local (nommé M3) d'Albret Communauté situé place Armand Fallières, 47170 MEZIN tous les mardis de 14h à 19h pour la Sauvegarde 47, service médiation familiale.

Cette mise à disposition à titre précaire sera gratuite en raison du faible volume horaire de l'occupation, et s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, de la sécurité, et des bonnes mœurs.

Article 2 : Cette mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention, jointe en annexe.

Fait à NERAC le, **21 FEV. 2024**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : **22 FEV. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire